

Photovoltaïque au sol. Un blocage littoral ?

Lecture : 2 minutes.



La décharge réhabilitée de Bonnervo, à Theix-Noyal, fait partie des trois sites ciblés par le PNR et Morbihan Énergies, pour accueillir un parc photovoltaïque au sol. (Photo R. Q.)

La loi Littoral est-elle un frein au développement des énergies renouvelables dans les communes... littorales ? C'est en tout cas l'avis du syndicat Morbihan Énergies et du Parc naturel régional (PNR) du golfe du Morbihan, qui s'insurgent de l'interdiction actuelle d'installer des panneaux photovoltaïques au sol dans les communes côtières, du fait de la loi. Un amendement visant à corriger ces dispositions a été porté au Sénat par certains élus, dont l'ensemble des sénateurs morbihannais, et voté il y a quinze jours. Le texte doit maintenant être soumis à l'Assemblée nationale.

Énergies : le territoire de Vannes aggro très en retard

Actuellement, la production d'énergie renouvelable sur le territoire de GMVA (Golfe du Morbihan Vannes agglomération) n'est que de 3 % des consommations d'énergie finale, quand le taux est de 13 % pour le département du Morbihan. Un niveau très faible, au regard de l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en août 2015 (23 % de consommation d'énergie renouvelable pour 2020).

Trois sites ciblés dans le golfe du Morbihan

Trois sites ont notamment attiré l'attention du syndicat d'énergies du Morbihan et du PNR : la carrière de la Motte et l'ancien site de stockage des boues de dragage de la Lande du Matz, à Sarzeau, et la décharge du Bonnervo, à Theix-Noyal. « Ce sont des espaces où on ne fera

rien d'autre, insiste encore Christophe Laly. L'agriculture y est impossible. Ne serait-il pas de bon sens d'autoriser l'implantation de ces centrales photovoltaïques dans l'esprit de la loi de transition énergétique pour une croissance verte ? ». Ces sites permettraient notamment d'alimenter en électricité un tiers de la commune de Sarzeau et de couvrir 20 % des besoins de la population de Theix-Noyal. Reste qu'en l'état actuel, « ces projets de bon sens n'ont que peu de chances d'aboutir », selon Christophe Laly. Comment, alors, réussir à combler l'écart et rentrer dans les objectifs de la loi de transition énergétique, pour les communes littorales ?